



enummoo-siv\l.ezeirunq.www\;zqfht

MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : contact@prunieres.fr

Web : www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2024

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 28 mars 2024 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Absents ou excusés :

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire informe que le projet de délibération relatif à la convention Loi Littoral avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon est reporté.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal.

Le procès-verbal du 8 février 2024 est approuvé.

A- ORDRE DU JOUR :

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte administratif 2023 du budget de l'eau qui s'établit comme suit :

Par chapitre/opération, en investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2023	Réalisé 2023	Budget prévu en 2023	Réalisé en 2023
Déficit ou Excédent reporté			632 554,08 €	
Virement de la section de fonctionnement			47 385,12 €	
040- Amortissements	11 003,00 €	11 003,00 €	15 000,00 €	14 519,59 €
10- Dotations			24 945,22 €	31 275,95 €
16 Emprunts	17 500,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
0103 Rénovation du réseau d'eau potable	866 321,42 €	307 737,14 €	100 000,00 €	0,00 €
103- Réseau d'eau courant	25 000,00 €	382,04 €		
TOTAL Mandats/titre émis	919 884,42 €	329 182,18 €	919 884,42 €	45 795,54 €

Pierre DOUSSOT explique que le chapitre 040 concerne les amortissements des travaux et les amortissements des subventions de travaux. Les dotations enregistrent le fonds de compensation de la TVA reçue par la collectivité pour les travaux 2022. Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont bien progressé en 2023 malgré les surprises et imprévus. Ils ont concerné les tranches de l'Adroit, des Blancs, des Gourres, des Saignas. Ils se poursuivent actuellement au Serre. Il rappelle que deux emprunts : un court terme de 2 ans et un long terme sur 20 ans ont été contractés en 2022 pour un montant total de 400 000 €. L'emprunt court terme doit être remboursé courant 2024 sauf demande de prorogation.

En dépenses, on retrouve la part de remboursement du capital des emprunts et le montant de travaux payés à l'entreprise et au maître d'œuvre. L'opération « rénovation du réseau » est l'opération phare sur laquelle le plus gros des efforts financier et opérationnel est fait. Aucune recette n'a pu être enregistrée sur cette opération en 2023 du fait des critères d'acompte.

Par chapitre pour le fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Budget prévu en 2023	Réalisé 2023	Chapitres	Budget prévu en 2023	Réalisé en 2023
Déficit reporté			Excédent reporté	147 322,12 €	
Virement à la section d'investissement	47 385,12 €				
042-Opération d'ordre	15 000,00 €	14 519,59 €	042-Opération d'ordre	11 003,00 €	11 003,00 €
011-Charges à caractère général	101 000,00 €	4 289,08 €	70-Vente de produits	46 500,00 €	48 395,32 €
012-Charges de personnel	3 000,00 €	2 809,20 €	75-Autres produits de gestion		
014-Atténuation de produits	18 000,00 €	15 208,00 €			
65 Autres charges de gestion	4 000,00 €	765,63 €			
66-Charges financières	15 000,00 €	9 130,14 €	76-Produits financiers		5,64 €
67-Charges exceptionnelles	1 500,00 €				
TOTAL Mandats/titre émis	204 885,12 €	46 721,64 €		204 885,12 €	59 463,96 €

Pierre DOUSSOT rappelle que sur le produit de la vente d'eau, la Commune reverse l'ensemble des taxes modernisation et pollution inscrites sur les factures à l'Agence de l'eau ce qui laisse une ressource propre de 36 000 € au budget de l'eau.

1°) Compte de gestion 2023 – budget de l'eau

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte de gestion 2023 du budget de l'eau, établi par le trésorier. Les écritures du compte de gestion sont conformes au compte administratif du budget de l'eau. **La délibération est votée à l'unanimité.**

2°) Compte administratif 2023- Budget de l'eau

Pierre DOUSSOT, 1^{er} adjoint explique que les résultats du budget de l'eau 2023 se présentent de la manière suivante :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 329 182,18 € - recettes : 45 795,54 €

Section d'exploitation : dépenses : 46 721,64 € - recettes : 59 463,96 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : - 283 386,64 €

Section d'exploitation : 12 742,32 €

Total des 2 sections : - 270 644,32 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 349 167,44 €

Section de d'exploitation : 160 064,44 €

Soit un total cumulé : 509 231,88 €

Restes à réaliser (RàR) à reporter en 2024 : dépenses : 566 084,28 € - Recettes : 100 000,00 €
soit un solde de RàR de : - 466 084,28 €

Total cumulé dont RàR : 509 231,88 € - 466 084,28€ (solde RàR) = 43 147,60 €
Le Maire quitte la salle. **La délibération est votée à l'unanimité.**

3°) Affectation des résultats du budget de l'eau :

La section d'exploitation du budget de l'eau fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2023 de 160 064,44 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat reporté 2022	Résultat cumulé 2023 à prendre en considération pour l'affectation
+ 12 742,32 €	+ 147 322,12 €	+ 160 064,44 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 349 167,44 € pour 2023. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement est corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat reporté 2022	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
			566 084,28 €	100 000,00 €
- 283 386,64 €	+ 632 554,08 €	+ 349 167,44 €	-	466 084,28 €
			-	116 916,84 €

Le Conseil décide :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
- Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 116 916,84 €
- Report de fonctionnement R 002 : 43 147,60 €
- de reporter à la section d'investissement du budget de l'eau 2024, l'excédent de financement cumulé.
- Report d'investissement (R 001) : 349 167,44 €.

Ces résultats seront repris au budget 2024. **La délibération est votée à l'unanimité.**

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte administratif 2023 du budget principal qui s'établit comme suit :

Par opération, en investissement

Par chapitre/opération, en investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2023	Réalisé 2023	Budget prévu en 2023	Réalisé en 2023
Déficit ou Excédent reporté			189 557,21 €	
Virement de la section de fonctionnement			379 567,47 €	
040-Amortissements			2 019,53 €	2 019,53 €
10-Dotations			21 582,79	31 215,83 €
16 Emprunts	1 000,00 €			
21 Immobilisations corporelles hors opération	32 700,00 €	3 485,06 €		
142-Voirie communale	30 000,00 €	21 172,74 €		

143- Adressage	640,00 €	610,80 €		
144- Signalétique Chemins	5 000,00€	0,00 €		
145- Rénovation salle des fêtes	55 500,00 €	44 225,71 €	15 000,00 €	0,00 €
146- Cimetière	25 000,00 €	0,00 €		
147-Enfouissement lignes/Belvédère	43 500,00 €	36 557,64 €	35 494,00 €	0,00 €
149-Enfouissement réseaux secs Le Serre	112 500,00 €	0,00 €		
150- Embellissement/aménagement	169 000,00 €	0,00 €	88 619,00 €	0,00 €
152-Bascul'	75 000,00 €	0,00 €		
153- rénovation bâtiment Mairie, logements et annexes	80 000,00 €	15 673,92 €		
154- Rénovation Fleureau	15 000,00 €	0,00 €		
122311-Bâtiments communaux	35 000,00 €	228,97 €		
13231311- Eglise St Sauveur	5 000,00 €	0,00 €		
177231511- Pompiers Incendie et secours	61 000,00 €	33 773,41 €	14 000,00 €	
TOTAL Mandats/titre émis	745 840,00 €	155 728,25 €	745 840,00 €	33 235,36 €

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que l'opération salle des fêtes a perçu une partie de la subvention de la Région en 2024. L'Etat a également approuvée l'octroi d'une subvention de 10 000 € pour cette opération. L'opération « Enfouissement des lignes » financée en grande partie par RTE a permis la réalisation des travaux d'aménagement de la Clouisse et sera également soldée en 2024. Les autres opérations sont en cours.

Par chapitre pour le fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Budget prévu en 2023	Réalisé 2023	Chapitres	Budget prévu en 2023	Réalisé en 2023
Déficit reporté			Excédent reporté	783 291,46 €	
Virement à la section d'investissement	379 567,47 €				
042-Opération d'ordre	2 019,53 €	2 019,53 €	042-Opération d'ordre		
011-Charges à caractère général	329 549,46	76 682,68 €	70-Produits	11 800,00 €	12 503,54 €
012-Charges de personnel	114 550,00 €	91 165,65 €	73-Impôts et taxes	150 000,00 €	269 014,85 €
			74- Dotations, subventions	93 633,00 €	131 948,47 €
014-Atténuation de produits (Impôts et taxes)	148 038,00 €	96 583,00 €	013- Atténuation de charges		385,00 €
65 Autres charges de gestion	96 000,00 €	34 818,46 €	75-Autres produits de gestion	35 000,00 €	45 671,30 €

66-Charges financières	1 000,00 €		76-Produits financiers		
67-Charges exceptionnelles	3 000,00 €		77-Produits exceptionnels		10 688,00 €
TOTAL Mandats/titre émis	1 073 724,46 €	301 269,32 €		1 073 724,46 €	470 211,16 €

En ce qui concerne le fonctionnement, le 1^{er} adjoint informe que les charges de personnel ont augmenté sur la fin d'année 2023 suite à l'augmentation du temps de travail des emplois administratifs et au surplus de travail généré par la préparation du recensement.

4°) Compte de gestion 2023 – budget principal

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que comme pour le budget de l'eau, les écritures du compte de gestion 2023 pour le budget principal est conforme au compte administratif. **La délibération est votée à l'unanimité.**

5°) Compte administratif 2023- Budget principal

Le compte administratif 2023 du budget principal se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 155 728,25 € - recettes : 33 235,36 €

Section de fonctionnement : dépenses : 301 269,32 € - recettes : 470 211,16 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : - 122 492,89€

Section de fonctionnement : 168 941,84 €

Total des 2 sections : 46 448,95 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 67 064,32 €

Section de fonctionnement : 952 233,30 €

Soit un total cumulé : 1 019 297,62 €

Restes à réaliser (RàR) à reporter en 2024 : dépenses : 235 282,02 € - Recettes : 139 113,00 €

soit un solde de RàR de : - 96 169,02 €

Total cumulé dont RàR : 1 019 297,62 € - 96 169,02 € (solde RàR) = 923 128,60 €

Après la présentation des comptes, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote. **La délibération est votée à l'unanimité.**

6°) Affectation des résultats du budget principal :

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2023 de 184 010,36 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat reporté 2022	Résultat cumulé 2023 à prendre en considération pour l'affectation
+ 168 941,84 €	+ 783 291,46 €	+ 952 233,30 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 632 554,08 € pour 2023. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 cumulé à l'excédent de financement de 2022 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2023	Résultat reporté 2022	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
- 122 492,89 €	+ 189 557,21 €	+ 67 064,32 €	235 282,02 €	139 113,00 €
			- 96 169,02€	
			- 29 104,70 €	

Le Conseil décide :

- Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 29 104,70 €
- Report de fonctionnement R 002 : 923 128,60 €
- Report d'investissement (R 001) : 67 064,32 €. Ces résultats seront repris au budget 2024. **La délibération est votée à l'unanimité.**

7°) Etat d'assiette des coupes de bois

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec les collaborateurs de l'Office national des forêts a eu lieu le 26 mars dernier. Dans le cadre du document d'aménagement forestier 2023/2042 délibéré le 13 avril 2023, les travaux et coupes à réaliser font l'objet de propositions annuelles de l'ONF et sont soumises à la décision de la Commune. L'ONF propose de réaliser les coupes de régénération sur la parcelle n°6.

La délibération est votée à l'unanimité.

8°) Avenant « Loi Littoral » à la convention type entre la Communauté de communes et la Commune de Prunières définissant les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols et urbanisme

Retiré de la séance.

9°) Adhésion à l'Association nationale des élus de la montagne « ANEM »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une proposition d'adhésion de l'association nationale des élus de la montagne. Cette adhésion entraîne paiement d'une cotisation de 151,98 euros pour l'année 2024. **La délibération est votée à l'unanimité.**

10°) Participation au fonds de solidarité logement « FSL »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la proposition de participation au fonds de solidarité logement pour l'année 2024. Monsieur le Maire informe que la participation communale n'est pas obligatoire pour les communes. Le montant de la participation proposée est fixé en fonction du nombre d'habitants et s'élève à 125,20 euros pour l'année 2024. **La délibération est votée à l'unanimité.**

11°) Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes : convention avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose aux collectivités de gérer gratuitement et pour leur compte, ce dispositif de signalement. Il propose au Conseil de signer la convention avec le Centre de gestion. **La délibération est votée à l'unanimité.**

12°) Cabane d'alpage Fleurandon dite fleureau : Plan de financement

La Région Sud a diffusé un appel à projet relatif à l'aide aux équipements pastoraux collectifs mi-février 2024 afin d'accompagner financièrement les projets de construction-rénovation ou d'équipements pastoraux en lieu et place du programme Feader.

Cet appel à projet permet un financement de 75 à 100 % selon les critères d'éligibilité des porteurs de projet. Considérant le délai pour solliciter la Région, Monsieur le Maire informe avoir déposé le dossier d'extension-rénovation de la cabane Fleureau pour bénéficier d'une aide potentielle de 100 % sur un montant de dépenses estimé à 152 095,14 € HT.

La délibération est votée à l'unanimité.

13°) Programme de voirie communale 2024

Monsieur Jacques BILLON-TYRARD présente le programme d'investissement de la voirie pour l'année 2024 :
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chemin de Pré Lafont (de la Route de Chabrières jusqu'au n°31 du chemin de Pré Lafont)	16 430,00 €	Département (55 % du HT)	17 299,15 €
VC du Pommeyret	11 773,00 €		
VC de Font Vieille	3 250,00 €		
		Autofinancement HT (45%)	14 153,85 €
Total	31 453,00 €	Total	31 453,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B – INFORMATIONS AU CONSEIL :

Décisions du maire

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises en vertu de la délibération n°2020-35 du 10 juillet 2020 fixant les délégations que lui a données le Conseil Municipal :

- Renouvellement de l'adhésion à l'AMF 05 pour un montant de 238,00 €.
- Renouvellement de l'adhésion à l'association des Communes Forestières pour un montant de 200,00 €.
- Demande de subvention à la Région Sud au titre du dispositif d'aide aux équipements collectifs.

C – TOUR DE TABLE DES ELUS :

⇒ Monsieur Michel DE RANCOURT propose de renouveler la conférence-débat qu'il a animé le 6 février dernier sur l'élevage.

⇒ Madame Annie SOLDADO informe avoir transmis au Smictom les secteurs « points noirs » de la Commune au titre du plan de lutte contre les déchets abandonnés à savoir les Vignes, Pra Périer et le Serre. Elle informe que le conseil Syndical du Smictom a annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de compactage et l'installation de composteurs « grutables » pour récupérer le bio-compost.

⇒ Mesdames Martine MARSEILLE et Evelyne PALMAS font retour de la réunion de la Commission Tourisme de la Communauté de communes au cours de laquelle a été fait un bilan des recettes de la taxe de séjour. La Communauté de communes entend resserrer son action vis-à-vis des loueurs. En complément de l'obligation en vigueur de déclarer les meublés de tourisme, une obligation de s'enregistrer pour mettre en location les logements sur les plateformes telles que AirBnB est en cours. A cet effet la Communauté de communes est accompagnée par un cabinet d'avocats et sollicite les communes pour répondre à un questionnaire de recensement de données.

Monsieur Jean-Luc VERRIER confirme que la Commune a été sollicitée et qu'une réunion des élus sur la procédure de changement d'usage et du numéro d'enregistrement est prévue le 29 mars 2024 à 10h00 en présence de la technicienne de la Communauté de communes.

Madame Martine MARSEILLE informe également qu'il faut renouveler, auprès de la Communauté de communes, le label « Commune touristique » qui arrive à terme.

⇒ Madame Céléna MONDON fait un point sur la dernière réunion du Conseil municipal des jeunes. Les jeunes piloteront l'opération « Nettoyons le Sud ». Ils proposent un pique-nique tiré du sac partagé et espèrent que les Toupins répondront nombreux.

⇒ Monsieur le Maire propose d'inaugurer le Belvédère de la Clouisse et remercie Mesdames Annie SOLDADO et Mauricette FRAYSSINES qui entretiennent régulièrement et ainsi, valorisent le site.

⇒ Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil une réunion d'échanges et de travail autour du budget le 8 avril 2024.

Prochains rendez-vous ouverts à la population :

- **Ateliers SCOT : 2 avril à 18h00 à Embrun, 9 avril à 18h00 à Crots, 11 avril à 18h00 à Chorges.**
- **Prochain conseil municipal : vendredi 12 avril à 19h00**
- **Nettoyons le Sud avec les jeunes de la Commune le 13 avril 2024.** Rendez-vous à 8h45 devant la salle des Cérémonies à Prunières.
- **Elections européennes : 9 juin 2024**
- **Triathlon d'Embrun les 29 et 30 juin 2024**

La séance est levée à 22 h 30.

Prunières, le 2 avril 2024
Le Secrétaire de séance
Jacques BILLON-TYRARD



Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint, Pierre DOUSSOT

